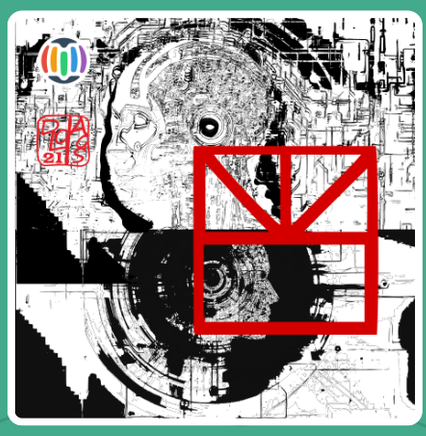


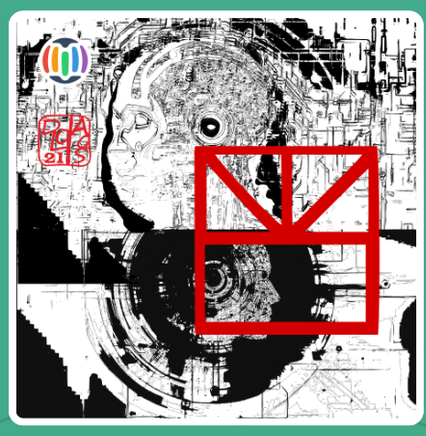
06-ÉCONOMIE
FAIRE
CRÉER

05-POUVOIR
JUSTICE
DROIT

07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE
IA

01-TEMPS
SENS
VOIR
IMAGE

01-TEMPS
SENS
VOIR
IMAGE
PHOTOGRAPHIE



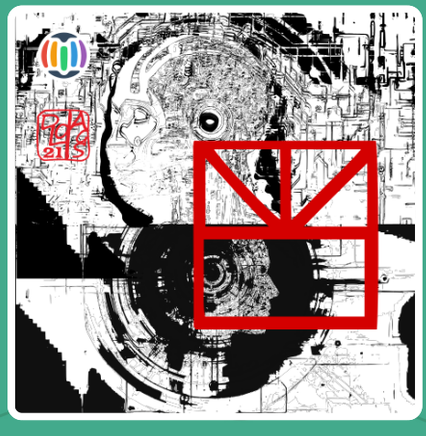
06-ÉCONOMIE
FAIRE
CRÉER

05-POUVOIR
JUSTICE
DROIT

07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE
IA

01-TEMPS
SENS
VOIR
IMAGE

01-TEMPS
SENS
VOIR
IMAGE
PHOTOGRAPHIE



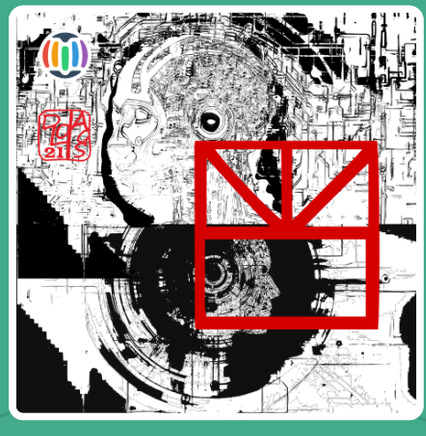
06-ÉCONOMIE
FAIRE
CRÉER

05-POUVOIR
JUSTICE
DROIT

07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE
IA

01-TEMPS
SENS
VOIR
IMAGE

01-TEMPS
SENS
VOIR
IMAGE
PHOTOGRAPHIE



06-ÉCONOMIE
FAIRE
CRÉER

05-POUVOIR
JUSTICE
DROIT

07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE
IA

01-TEMPS
SENS
VOIR
IMAGE

01-TEMPS
SENS
VOIR
IMAGE
PHOTOGRAPHIE

Image & IA

L’image, longtemps perçue comme une trace du réel ou l’expression d’un regard situé, est profondément transformée par l’intelligence artificielle, capable de la produire, de la modifier et de la diffuser sans ancrage direct dans un événement ni chez un auteur identifiable. Génération d’images, retouches automatisées, reconstitutions visuelles et deepfakes brouillent la frontière entre représentation et fabrication, rendant l’image à la fois omniprésente et instable. Cette plasticité modifie le rapport à la preuve, à la mémoire et à la confiance visuelle, tout en mettant à l’épreuve les cadres juridiques existants. À qui appartient une image issue d’archives, de styles reconnaissables ou de visages identifiables ? Où situer la responsabilité lorsque des images falsifiées produisent des effets sociaux, politiques ou intimes bien réels ? Le droit d’auteur, le droit à l’image et les notions d’originalité et d’intention se trouvent ainsi fragilisés par des pratiques qui échappent aux catégories classiques. Penser l’image à l’ère de l’IA suppose d’interroger ses conditions de fabrication, de reconnaître les médiations techniques à l’œuvre et de maintenir une vigilance critique face à sa puissance de persuasion.

Image & IA

L’image, longtemps perçue comme une trace du réel ou l’expression d’un regard situé, est profondément transformée par l’intelligence artificielle, capable de la produire, de la modifier et de la diffuser sans ancrage direct dans un événement ni chez un auteur identifiable. Génération d’images, retouches automatisées, reconstitutions visuelles et deepfakes brouillent la frontière entre représentation et fabrication, rendant l’image à la fois omniprésente et instable. Cette plasticité modifie le rapport à la preuve, à la mémoire et à la confiance visuelle, tout en mettant à l’épreuve les cadres juridiques existants. À qui appartient une image issue d’archives, de styles reconnaissables ou de visages identifiables ? Où situer la responsabilité lorsque des images falsifiées produisent des effets sociaux, politiques ou intimes bien réels ? Le droit d’auteur, le droit à l’image et les notions d’originalité et d’intention se trouvent ainsi fragilisés par des pratiques qui échappent aux catégories classiques. Penser l’image à l’ère de l’IA suppose d’interroger ses conditions de fabrication, de reconnaître les médiations techniques à l’œuvre et de maintenir une vigilance critique face à sa puissance de persuasion.

Image & IA

L’image, longtemps perçue comme une trace du réel ou l’expression d’un regard situé, est profondément transformée par l’intelligence artificielle, capable de la produire, de la modifier et de la diffuser sans ancrage direct dans un événement ni chez un auteur identifiable. Génération d’images, retouches automatisées, reconstitutions visuelles et deepfakes brouillent la frontière entre représentation et fabrication, rendant l’image à la fois omniprésente et instable. Cette plasticité modifie le rapport à la preuve, à la mémoire et à la confiance visuelle, tout en mettant à l’épreuve les cadres juridiques existants. À qui appartient une image issue d’archives, de styles reconnaissables ou de visages identifiables ? Où situer la responsabilité lorsque des images falsifiées produisent des effets sociaux, politiques ou intimes bien réels ? Le droit d’auteur, le droit à l’image et les notions d’originalité et d’intention se trouvent ainsi fragilisés par des pratiques qui échappent aux catégories classiques. Penser l’image à l’ère de l’IA suppose d’interroger ses conditions de fabrication, de reconnaître les médiations techniques à l’œuvre et de maintenir une vigilance critique face à sa puissance de persuasion.

Image & IA

L’image, longtemps perçue comme une trace du réel ou l’expression d’un regard situé, est profondément transformée par l’intelligence artificielle, capable de la produire, de la modifier et de la diffuser sans ancrage direct dans un événement ni chez un auteur identifiable. Génération d’images, retouches automatisées, reconstitutions visuelles et deepfakes brouillent la frontière entre représentation et fabrication, rendant l’image à la fois omniprésente et instable. Cette plasticité modifie le rapport à la preuve, à la mémoire et à la confiance visuelle, tout en mettant à l’épreuve les cadres juridiques existants. À qui appartient une image issue d’archives, de styles reconnaissables ou de visages identifiables ? Où situer la responsabilité lorsque des images falsifiées produisent des effets sociaux, politiques ou intimes bien réels ? Le droit d’auteur, le droit à l’image et les notions d’originalité et d’intention se trouvent ainsi fragilisés par des pratiques qui échappent aux catégories classiques. Penser l’image à l’ère de l’IA suppose d’interroger ses conditions de fabrication, de reconnaître les médiations techniques à l’œuvre et de maintenir une vigilance critique face à sa puissance de persuasion.